

## ***AVIS PUBLIC***

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 3 juin 2025 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Les demandeurs souhaiteraient déroger à l'article 10.1 du Règlement de zonage 751-09 pour l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,2 mètre en cour avant.

Identification du site concerné : 3985 à 4320, rang Rivière Nord

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-troisième jour de mai deux mille vingt-cinq.

La directrice générale greffière-trésorière,

Suzie Bélanger

---

### ***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

*Je soussignée, Suzie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025 entre 8 h et 12 h.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.*

La directrice générale greffière-trésorière,

Suzie Bélanger